

RÈGLEMENT FINANCIER 2026 - 2027

CALCUL DE VOS CHARGES ANNUELLES SELON QUOTIENT FAMILIAL

- 1) A partir de votre feuille d'imposition (Avis d'imposition ~~2025~~ - Revenus de l'année ~~2024~~ - reporter la somme figurant à la ligne « **Revenu fiscal de référence** »
- 2) Diviser cette somme par le nombre de parts (Information sur votre feuille d'imposition).

REVENU	EXEMPLE	VOTRE SITUATION
Revenu fiscal de référence *	23000 €	
Nombre de part *	2,50	
Quotient familial	23000€ : 2,50 = 9200 €	
Catégorie à appliquer pour la scolarité en fonction du quotient familial.	C	

* **Si deux feuilles d'imposition, cumuler les revenus et le nombre de parts**

RAPPEL DES DIFFÉRENTS TARIFS

SCOLARITÉ

Catégories en fonction du quotient familial	A	B	C	D	E	Tarif
Tranches de Quotient familial	0 à 4499 €	4500 € à 7374 €	7375 € à 10170 €	10171 € à 16 142€	16 143€ et plus	2 ans 1/2
1er enfant	448 €	517 €	562 €	595 €	620 €	743 €
2ème enfant	-10%					
3ème enfant	-20%					
4ème enfant	-40%					
Si des enfants de la fratrie sont scolarisés dans un autre établissement privé sous contrat, les réductions s'appliquent également (sur présentation d'un justificatif).						

- Kit scolaire** Maternelle et Élémentaire : 21 €
- Fichiers (y compris fichiers photocopiables) et livres de lecture suivie (seront facturés au cours de l'année (environ 30€))**
- Provision pour participation aux sorties** (spectacles, voyage...) 40 € par enfant / par an

CANTINE - GARDERIE - AIDE AUX DEVOIRS

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
DEMI-PENSION	5,52 €/repas	5,84 €/repas
	Repas « Exceptionnel » 7,04 € (avant le mardi 9h30)	
	Panier repas fourni par la famille (à l'année). Frais de fonctionnement 3,42€/repas	
GARDERIE MATIN /SOIR (par 15 ')	0.90 € / Par ¼ Heure (déductible des impôts jusqu'à 6 ans))	
AIDE AUX DEVOIRS	CP/CE1 : 1,90€ (30min)	CE2/CM1/CM2 : 3,80€ (1h)

Rappel : Si votre enfant **Externe** doit prendre un repas occasionnellement, vous devez impérativement prévenir au plus tard **le Mardi à 09 H 30 pour la semaine suivante** (sauf cas d'urgence en accord avec le chef d'établissement).

FICHE COMPTABLE

A retourner IMPÉRATIVEMENT avec tous les justificatifs nécessaires

RESPONSABLE LEGAL A QUI DOIT ETRE ENVOYÉE LA FACTURE

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Monsieur et Madame

NOM.....PRENOM.....TEL.....MAIL.....

ADRESSE.....CODE POSTAL.....VILLE.....

ENFANT(S)

Enfant 1 (ainé(e)) : NOM.....Prénom.....Né(e) le.....à.....Classe....

DEMI PENSIONNAIRE ☐ (cocher les jours) L ☐ M ☐ J ☐ V ☐ / EXTERNE ☐

Enfant 2 : NOM.....Prénom.....Né(e) le.....à.....Classe....

DEMI PENSIONNAIRE ☐ (cocher les jours) L ☐ M ☐ J ☐ V ☐ / EXTERNE ☐

Enfant 3 : NOM.....Prénom.....Né(e) le.....à.....Classe....

DEMI PENSIONNAIRE ☐ (cocher les jours) L ☐ M ☐ J ☐ V ☐ / EXTERNE ☐

Enfant 4 : NOM.....Prénom.....Né(e) le.....à.....Classe....

DEMI PENSIONNAIRE ☐ (cocher les jours) L ☐ M ☐ J ☐ V ☐ / EXTERNE ☐

Enfant 5 : NOM.....Prénom.....Né(e) le.....à.....Classe....

DEMI PENSIONNAIRE ☐ (cocher les jours) L ☐ M ☐ J ☐ V ☐ / EXTERNE ☐

- ASSURANCE SCOLAIRE : ☐ Mutuelle Saint Christophe fournie par l'École 11,50€ / enfant (facturée en octobre)

☐ Assurance Personnelle (1 exemplaire à fournir impérativement à la rentrée)

- APEL (Association des Parents d'Élèves) : OUI ☐ 25,00 € par an et par famille – NON ☐

NB : ne pas mettre de chèque, facturé en octobre / réponse obligatoire

- TARIF DE SCOLARITÉ : A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ E ☐ Tarif 2 ans 1/2 ☐ (tarifs et calcul au verso)

Attention : Pour les tranches A, B, C et D les familles doivent joindre à ce document (les) ou l'avis d'imposition.

MODALITES DE RÈGLEMENT

- ☐ Mensuellement le 12 du mois par prélèvement automatique bancaire (RIB à joindre si différent de l'année précédente)
- ☐ Par chèque en 3 fois : le 12 Octobre - le 12 janvier - le 12 Avril (3 chèques en début d'année)
- ☐ Par chèque en 1 fois - le 12 Octobre à réception de la facture principale

FRAIS D'INSCRIPTION (Chèque à l'ordre de : OGEC Ecole Jeanne d'Arc)

Montant des frais d'inscription par enfant : 60,00 €

Nombre d'enfant : X 60,00 € TOTAL : Règlement : - ☐ Chèque - ☐ Espèces

SIGNATURE

Fait

à.....le.....